

LA LETTRE DU PÔLE AMÉRIQUE LATINE Service national de la Mission universelle de l'Église

n° 92 - mars 2013

FRANÇOIS, un Pape latino-américain

ous avez sans doute été surpris par la célèbre annonce de « Habemus Papam », annonçant l'élection de José María Bergoglio, archevêque de Buenos Aires, Pape: « évêque de Rome » comme il s'est lui-même désigné dans sa première salutation ce même soir! Ce qui marque du côté français, c'est déjà le regain d'intérêt pour l'Amérique Latine, l'Argentine et l'Église de ce continent. Parmi les questions posées, on ne peut éviter les poncifs ou les clichés : une vision « uniforme » de l'Amérique Latine, qui mêle la religiosité populaire, la présence des Églises évangélistes, les sectes, les pauvres... Par ailleurs, selon les lois médiatiques de l'immédiateté, on n'évite pas la simplification en une logique binaire : pour ou contre, bien ou mal, conservateur ou progressiste. Et tout à coup, ressort sous la lumière des projecteurs les pages sombres de l'histoire récente de ce pays, la dictature et l'attitude de l'Église. Il faut apporter des explications, un contexte, une perspective, et il est difficile de pointer réellement le vrai centre de gravité de ces questions. On juge l'histoire d'un pays, depuis la France ou ailleurs, sans analyse approfondie. Et chacun s'improvise procureur ou avocat, juge et partie! Néanmoins, ce qui marque c'est une sorte de popularité qui dépasse le cercle habituel des chrétiens, et bien sûr des cercles romains! Face à cela, les polémiques ou les visions binaires sont un peu pauvres!

Du côté latino-américain, c'est sans doute la fierté qui domine : « Le monde va regarder davantage le Sud! », m'écrivait un



ami. « Il est l'un des nôtres » me transmettait l'un de vous, comme si les plus modestes se sentaient reconnus à travers lui! Vous êtes témoins sur place de la joie des populations. Cet événement rappelle certains accents pastoraux que l'Église en Amérique Latine a eus dans son histoire récente, même si l'on sait aussi ses divisions profondes actuelles.

Il ne s'agit pas ici de donner une opinion sur le Pape, ni même de faire des pronostics, même si les médias en demandent, puisqu'il a des attitudes et des paroles qui surprennent. Cette élection est surtout une invitation à relire le « Document d'Aparecida » du CELAM de 2007. Un texte dont on sent le cardinal Bergoglio-Pape François, imprégné. Il a sans doute d'ailleurs influencé la rédaction de certaines pages. En tout cas, la notion de « périphéries » développée par le nouvel « évêque de Rome » au cours de la Semaine sainte.

est un écho direct de sa lettre aux prêtres de son diocèse de Buenos Aires pour la Semaine sainte 2013, écrite avant la renonciation de Benoît XVI.

On peut imaginer que la réflexion qui nait de la mise en pratique de la collégialité épiscopale, telle que le CELAM la met en œuvre, puisse marquer son pontificat. C'est sans doute une belle occasion pour que ce document de 2007 ne reste pas au placard! On peut espérer que certains appels de ce document vaillent au-delà du continent latino-américain. Et c'est là où m'apparait le défi de cette nouvelle étape de l'Église catholique : comment dans un monde aussi « connecté », une parole peut-elle devenir « universelle », c'est-à-dire valable pour tous? Ce sera certainement le grand défi de ce pontificat de François, venu « du bout du monde ».

Luc LALIRE

Responsable du Pôle Amérique Latine



Mexique : l'arraigo, un permis de torturer

Pour lutter contre la violence des bandes criminelles en expansion constante, les autorités mexicaines ont fait le choix du tout-sécuritaire. Elles ont recours à la répression policière et militaire tous azimuts et à un dispositif légal « exceptionnel » qui fait fi des standards internationaux en matière de droits de l'homme. L'arraigo notamment représente une forme de détention arbitraire qui favorise l'extorsion d'aveux et la fabrication de preuves sous la torture.

De la conception d'un dispositif légal inique...

L'arraigo (littéralement « enracinement ») désigne à l'origine l'assignation à résidence ou la détention à domicile. Son acception s'est progressivement étendue jusqu'à désigner une forme de détention provisoire.

En juin 2008, l'arraigo a été inscrit dans la Constitution. Il y est présenté comme une détention réservée aux personnes suspectées de liens avec le crime organisé, intervenant immédiatement après la garde à vue mais préalable à toute inculpation, pour une période pouvant aller jusqu'à quatre-vingt jours. Un article transitoire prévoit que les autorités judiciaires des états fédérés pourront également y recourir jusqu'en juin 2016 pour les infractions « graves » de droit commun.

La société civile a aussitôt alerté sur les atteintes que l'arraigo porte à la présomption d'innocence et au droit à la liberté ainsi que les risques de tortures et de mauvais traitements qu'il entraîne. L'histoire leur a donné raison.

... à son application abusive et attentatoire aux droits

En réaction à l'exaspération de l'opinion publique, l'exécutif pousse les forces de sécurité et les personnels de justice à produire des résultats rapides et chiffrés. L'arraigo a été leur porte de sortie.

Selon un schéma récurrent : des commandos de policiers et de militaires embarquent des personnes de façon violente, sans s'identifier ni signifier les motifs de l'arrestation, et les torturent pour obtenir des aveux. Les juges n'interviennent pratiquement jamais en cas d'allégations de tortures et octroient systé-

matiquement l'arraigo qui ne sera assorti d'aucun contrôle judiciaire.

Pour résumer : les tortures servent à demander la détention sous arraigo et l'arraigo permet de masquer les tortures préalables et de maintenir la coaction des détenus. Les conditions de détention sont particulièrement restrictives : les détenus se retrouvent fréquemment incomunicados, dans des centres spécifiques mais aussi dans des installations militaires ou des maisons clandestines, sans accès à un avocat, à un médecin ou à leurs proches. Les geôliers peuvent facilement prévenir les rétractions d'aveux, poursuivre les menaces et les violences pour fabriquer les preuves nécessaires à l'accusation, obtenir des noms de complices, empêcher les dépôts de plainte.

Dans une démocratie de droit, les individus sont arrêtés à la suite d'une enquête, alors que l'arraigo est appliqué avant même que l'enquête n'ait véritablement commencé. On fabrique des coupables en somme, au lieu de développer des techniques scientifiques et objectives d'investigation.

Aussi le recours à l'arraigo s'est-il avéré presque systématique y compris et surtout pour des infractions ne relevant pas du crime organisé. En mai 2012, le bureau du procureur général de la République faisait état de 7 775 détentions sous arraigo depuis juin 2008. Les dossiers médicaux des personnes détenues sous arraigo, consultés par le sous-comité pour la prévention de la torture (SPT) des Nations Unies en 2009, font état de violences subies pour la moitié d'entre elles.

Chacun est potentiellement concerné, pour peu qu'il se trouve au mauvais endroit au mauvais moment. Néanmoins, dans une majorité des cas, les victimes sont des hommes jeunes et issus de milieux défavorisés. L'engagement social ou politique et l'appartenance à une minorité indigène ou sexuelle constituent d'autres facteurs de risque. Des femmes se retrouvent également sous arraigo où elles subissent les mêmes actes de tortures, mais aussi des injures avilissantes et des viols qui visent à leur rappeler les schémas de domination.

Un symbole de l'absence de volonté politique d'éradiquer la torture

L'arraigo est l'un des symboles de la « guerre contre le crime » lancée par le précédent président Felipe

Calderón en décembre 2006 et dont le bilan s'avère particulièrement meurtrier et coûteux pour les droits de l'homme. L'arraigo s'avère de surcroît totalement inefficace, puisque seules 3,2 % des personnes détenues ont finalement été condamnées par la justice. Une grande partie d'entre elles ont été privées de liberté et maltraitées sans fondement, avant d'être relâchées sans aucune forme de réparation.

Au lendemain de son discours d'investiture prononcé le 1^{er} décembre 2012, le nouveau président Enrique Peña Nieto a souscrit un « Pacte pour le Mexique » pour « défendre les droits de l'homme en tant que politique d'État », en légiférant notamment en matière de torture, de disparition forcée ainsi que d'utilisation légitime de la force publique. Le nouveau procureur général de la République, Murillo Karam, a déclaré qu'« il devient urgent d'obtenir suffisamment d'éléments pour prouver la culpabilité et l'innocence d'individus avec une telle certitude que l'on n'ait plus à utiliser des mesures de précaution comme l'arraigo ». Des sénateurs, des députés, proposent d'en finir avec ce dispositif. Cependant d'autres élus continuent de le défendre ou suggèrent simplement d'en réduire la durée et de renforcer les contrôles. Aussi convient-il de maintenir la pression internationale et de rappeler qu'il n'y a pas d'autres options possibles que l'abrogation concernant l'arraigo, par essence contraire aux droits de l'homme.

Miriam Isaura López Vargas

Une mère de famille victime de l'arraigo

Le 2 février 2011, à Ensenada (Basse Californie), Miriam Isaura López Vargas a disparu après avoir déposé ses enfants à l'école.

Deux militaires l'ont embarquée dans un pick-up sans identification officielle et conduite à la caserne Morelos à Tijuana (autre ville de Basse Californie). Pendant plusieurs jours, elle a été frappée, soumise au simulacre de noyade et à des électrochocs, asphyxiée avec un sac plastique, violée. On l'a aussi menacée de s'en prendre à ses enfants et son compagnon si elle n'avouait pas. Elle a fini par répéter ce que ses tortionnaires lui dictaient, à savoir qu'elle connaissait neuf militaires d'un autre bataillon impliqués dans le narcotrafic. Une employée du ministère public a pris sa déposition, alors même qu'aucun avocat ne l'assistait, et a autorisé son maintien en détention à la caserne.

Ce n'est que le 9 février que son compagnon a su où et pourquoi elle était détenue, juste avant qu'elle ne soit transférée au Centre national d'arraigo à Mexico. Elle est restée là quatre-vingt jours, puis a été envoyée en détention préventive à la prison d'Ensenada. Faute d'éléments à charge, elle a pu être libérée le 1^{er} septembre 2011.

Miriam pense que ces événements sont la conséquence d'un signalement qu'elle avait fait au ministère de la Défense en janvier 2011 contre un colonel qui la menaçait régulièrement à un barrage routier. En décembre 2011, elle a porté plainte contre ses bourreaux. À ce jour, il n'y a aucune avancée.

ANNE BOUCHER Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT)



Campagne de l'ACAT-France Stop arraigo - 1er semestre 2013

L'ACAT et ses partenaires mexicains mènent campagne pour en finir avec la torture au Mexique. Un site, une pétition, des manifestations, des informations via les réseaux sociaux, etc. Mobilisez-vous pour demander au nouveau président d'abolir l'arraigo! www.stoparraigo.com:

- Signez la pétition en ligne.
- Téléchargez le bandeau pour votre blog, site web ou signature e-mail afin de dénoncer l'arraigo et de mobiliser le plus de personnes possibles pour son abolition.
- Toutes les activités : http://www.stoparraigo.com/-outils-.html

INFOS DU PÔLE AMÉRIQUE LATINE

Ils nous précèdent

- Paul-André Arnaudon, fidei donum de Lyon, au Chili, le 5 janvier 2013 à 75 ans.
- Antoine Lem, fidei donum de Tarbes et Lourdes, en Équateur, le 12 octobre 2008.
- **Le papa** d'Ana Paula Amado qui travaille en Équateur.
- **La maman** de Marie Bernadette Verley qui travaille au Chili.
- **Jean Raguénès**, dominicain, le 31 janvier 2013 au Brésil, à 80 ans.
- **Héribert Duquet**, des MEP, frère de Léonie Duquet, à 98 ans le 18 février 2013

Ils sont partis en Amérique latine

 Jacques Tivoli est reparti au Brésil.

Ils sont revenus d'Amérique latine

- **Daniel Rigaud**, d'Argentine.
- Odile Pagès, d'Équateur.
- Yves Rannou, de Colombie.
- Thérèse Couëpel, du Chili.
- Catherine Chevrier, du Brésil, élue le 4 mars 2013, responsable des « Auxiliaires du Sacerdoce ».

Témoignage au CEFAL de la part de sœur Jeanne Marie Tierny : « Depuis 35 ans, je bénéficie du travail du CE-FAL pour recevoir les dons de bienfaiteurs de France. La rigueur et l'amabilité du service sont remarquables. Le

CEFAL a facilité ma vie en petites Communautés d'insertion en milieu populaire au Brésil. Merci au CEFAL! Toute l'équipe du Pôle remercie à son tour Jeanne-Marie pour son soutien!

Pape François

Escuchar al « Papa Francisco » de su gran deseo de « Una Iglesia pobre para los pobres », es mantener vivo el Evangelio de Jesucristo, continuar con el espíritu de Vaticano II. Que el Señor lo conserve con ese espíritu. Doris Aguilar.

Nouveaux délégués

- La petite sœur de l'Évangile,
 Monique Boutin, est la nouvelle déléguée des missionnaires en Haïti, en remplacement d'André Siohan.
- Le frère missionnaire des campagnes, Antoine de Brye, sera le nouveau délégué du Brésil en remplacement de Marie-Jo Grollier, après les JMJ de juillet 2013.
- Sylvie Berruet, fille de la sagesse, est la nouvelle déléguée d'Équateur, en remplacement d'Annick Bach. Il reste à trouver des délégués pour le Mexique, suite au retour en France d'Yves Perraud et pour le Chili, suite au décès de Paul-André Arnaudon.

contre toute forme d'esclavage.

- Visite aux missionnaires : le père Luc Lalire visitera les missionnaires du Brésil Nord en juillet 2013 avant de se rendre aux JMJ de Rio.
- La prochaine **réunion des délégués** aura lieu à Lima (5-12 février 2014).
- La prochaine réunion des missionnaires français du Brésil aura

lieu à Salvador de Bahia (20 -24 janvier 2014). Pour tout renseignement contacter Antoine de Brye à Palestina do Para.

 La prochaine réunion des missionnaires français d'Argentine aura lieu à Buenos Aires (15-17 octobre 2013).
 Pour tout renseignement, contacter Frédéric Forel.

CULTURE

Livres et revues

- Aux frontières de la soif, de Kettly Mars. Mercure de France. 176 p., 16,50 € La romancière haïtienne évoque avec délicatesse les horreurs d'un camp de sinistrés après le tremblement de terre.
- C'est comment, un souvenir? d'Hugo Paredero. Éd. Rue de l'échiquier. Un livre soutenu par Amnesty International. Des enfants entre 5 et 12 ans racontent la dictature argentine: des témoignages bouleversants de portée universelle et poétique; une vision unique, à la hauteur de l'enfant et de la brutalité de l'histoire.
- Sortir de la longue nuit. Indiens d'Amérique latine, de Patrick Bard et Marie Berthe Ferrer. Éd. Albin Michel 208 p., 35 €
- Sur les eaux noires du fleuve, roman de Maurice Lemoine, aux éditions Don Quichotte, évoque le conflit armé entre les FARC et le gouvernement colombien.
- Amexica, d'Ed Vulliamy, Albin Michel. Enquête sur le crime organisé et la guerre de la drogue entre le Mexique et les USA.
- 2 livres dans la collection « Signes des temps » dirigée par Robert Dumont chez Karthala.
- Un prêtre français au Chili, cinquante ans au service du monde ouvrier, de Pierre Dubois, préface de Mgr Marc Stenger
- Des monts d'Aubrac au cœur des Andes, Semeur d'espérance, cinquante ans en Amérique latine de François d'Alteroche, préface de Mgr Georges Pontier, postface de Gustavo Gutiérrez.

• La terre au Brésil et l'engagement de l'Église face à cette situation :

- Je vous écris du Brésil, de Jean
 Raguénès, 10 € Cedidelp-Ritimo,
 21 ter rue Voltaire 75011 Paris.
- En Amazonie, renaissance de la tribu indienne des Tapirapé, Petites Sœurs de Jésus, Karthala.
- Vie et luttes des Sans Terre au sud du Brésil : une occupation au Paraná, Susana Bleil, Karthala.

Films

- Jours de pêche en Patagonie, de l'argentin Carlos Sorin. Portrait d'un homme en pleine reconquête de sa vie sous le ciel de Patagonie.
- **Ultimo Elvis**, film argentin d'Armando Bo. Un prolétaire de Buenos Aires se vit comme la réincarnation d'Elvis Presley.
- No, du chilien Pablo Larrain, relate la campagne électorale du « non » au référendum d'octobre 1988 au Chili qui a chassé du pouvoir le dictateur Pinochet.
- El estudiante, ou récit d'une jeunesse révoltée, de l'argentin Santiago Mitre. Parcours d'un étudiant enivré par le goût de la politique.
- Aquí y alla de Antonio Mendez Esparza. Un paysan mexicain revient dans son village après avoir été immigré aux USA.
- **Elefante Blanco**, (voir Lettre 89 de juin 2012) est sorti en salles.
- Demora, film mexico-uruguayen de Rodrigo Pla, fable sur le vieillissement et la solitude, mais aussi sur la solidarité de ceux qui aident au quotidien les personnes âgées dépendantes.
- Los salvajes, de l'argentin Alejandro Fadel : un western dans la Pampa.
- **El premio**, de Paola Markovitz. Une enfant face à la dictature argentine.

JUSTICE

Haïti

• Mgr Marc Stenger continue à participer avec les Églises des USA et d'Allemagne à Proche, instance ecclésiale de solidarité avec l'Église d'Haïti.

Mexique

- Florence Cassez a été libérée le 23 janvier 2013. La cour suprême du Mexique a voté un *amparo llano y liso*.

 Vous pouvez participer à la campagne.
- Vous pouvez participer à la campagne contre l'arraigo organisée par l'ACAT.

Pérou

• Le 8 février 2013, le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, Mgr Müller a suspendu la décision prise par le cardinal Cipriani, évêque de Lima d'interdire d'enseignement les professeurs de théologie de l'université catholique de cette ville. Ensuite, le cardinal Bertone, secrétaire d'État a suspendu la décision de Mgr Müller.

AGENDA

 Les prochaines «journées Cefal-Pôle Amérique latine » auront lieu les vendredi 25 et samedi 26 avril 2014, au séminaire des Missions à Chevilly-Larue le vendredi et à Paris le samedi. L'intervenant principal sera le frère dominicain Xavier Plassat, engagé au Brésil contre le travail esclave, spécialement dans le monde rural. Les « journées » vont se préparer en coordination avec le Secours catholique et le CCFD-Terre Solidaire. La date est fixée en avril parce que Xavier Plassat participera au carême de l'Église du Brésil qui aura pour thème en 2014 la lutte